

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	9209-5934 Québec inc.
Secteur d'activité	Travaux de maîtrise de la végétation
Date de la décision	26 janvier 2026
Nature de la décision	Inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise 9209-5934 Québec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIFS RETENUS :

- Les dirigeants de 9209-5934 Québec inc. ont, à plusieurs reprises, éludé ou tenté d'éluder l'observation de la loi et des règles dans le cadre de leurs activités.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que 9209-5934 Québec inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.
- **INSCRIT** 9209-5934 Québec inc. au RENA pour une période de cinq ans, soit du 26 janvier 2026 au 25 janvier 2031.
- **INFORME** 9209-5934 Québec inc. que, considérant cette inscription, elle sera inadmissible aux contrats publics pour une durée identique. L'entreprise ne peut donc présenter une soumission pour la conclusion d'un contrat public ni conclure un tel contrat ou sous-contrat public, et ce, sans égard aux seuils déterminés par le gouvernement.